

Extension de la PMA

AFC afc-france.org /societe/questions-de-societe/filiation/2961-extension-de-la-pma-le-comite-d-ethique-partage

Publication : 27 juin 2017

Communiqué de presse : Extension de la PMA : le Comité d'Éthique partagé

Le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) a rendu aujourd'hui un avis consultatif majoritairement favorable à l'ouverture de la Procréation Médicalement Assistée (PMA) aux femmes seules et aux couples de femmes.

Cet avis attendu depuis 2013 et toujours reporté jusqu'ici, compte tenu de la gravité des enjeux, **n'a pas fait l'unanimité au sein même du Comité d'Éthique**. Plusieurs sages ont émis une opinion divergente.

En 2011, le Législateur avait considéré la PMA comme une réponse possible à l'infertilité médicale, par définition non choisie et non voulue.

Les AFC estiment dangereux de modifier cet équilibre, pour **répondre aux pressions de lobbies qui militent pour un « droit à l'enfant »**. Des techniques médicales destinées à soigner des pathologies se trouveraient ainsi utilisées pour **créer artificiellement une fertilité de convenance**.

Les AFC ne peuvent pas non plus admettre les conséquences d'une éventuelle généralisation de la PMA. Celle-ci déboucherait inévitablement sur l'autorisation de la GPA, négation de la dignité de la femme, de la maternité et du droit des enfants à connaître leur père et leur mère.

Ouvrir la PMA aux femmes seules et aux couples de femmes, c'est délibérément priver de père un enfant, alors même que de plus en plus de professionnels de l'enfance (pédopsychiatres, services d'adoption...) soulignent l'importance de la place du père et de l'accès aux origines dans la construction de l'enfant.

Les AFC attendent du Président de la République qu'il ne rouvre pas des débats de société qui ont contribué à la division du pays, à l'heure où toutes les énergies doivent être mobilisées vers la réconciliation, l'amélioration du sort des plus défavorisés et le bien commun.

